DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.

Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	29
Membres représentés	6
Membre absent	0
Secrétaire de séance	Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA
Date de la convocation des conseillers	10 novembre 2026
Date de l'affichage de la convocation	10 novembre 2026

PRÉSENTS :
Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Alain GOREZ Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Michel COULANGES, Madame Sandrine CHAMBARETAUD, Monsieur Gabriel GREZE, **Maires Adjoints.**
Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gérard CHOLLET; Madame Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA, Monsieur Amïn BOUHALLOUFA, Madame Patricia DHOTEL, Monsieur Marc GRANET, Madame Nathalie DACHICOURT, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Anne-Marie PETITPEZ, Monsieur Daniel ARNOUD, Madame Anissa TRIKI, Monsieur Vincent CAMUS, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, Madame Pryscillia BRACH, Monsieur Pierre HAGOT, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERE, **Conseillers Municipaux.**,

POUVOIRS :
Madame Caroline DIGARD **(départ à 20 h 02)** donne pouvoir à Monsieur le Maire
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Monsieur Amïn BOUHALLOUFA
Monsieur Dominique DI PONIO donne pouvoir à Monsieur Serge DOMINGUES
Madame Nathalie BONNAFFÉ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Madame Achata TRAORÉ donne pouvoir à Monsieur Daniel ARNOUD
Madame Clémence CHAMOUSSET **(départ à 19 h 25)** donne pouvoir à Madame Emma ABREU

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261119-26_13434-DE
Date de télétransmission : 19/11/2026
Date de réception préfecture : 19/11/2026

Conseil municipal du 17 novembre 2026 – Délibération n° 2026-116/11-04

OBJET : Approbation du recrutement de deux agents de police municipale par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-9-2 ;
Vu le Code de la sécurité intérieure, et notamment son article L. 512-2 relatif au recrutement d'agents de police municipale par un établissement public de coopération intercommunale ;
Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;
Vu la convention pluriannuelle (2021-2026) relative au service de police municipale intercommunal de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire de Roissy Pays de France en date du 24 septembre 2026 autorisant l'agglomération à solliciter les communes membres afin d'approuver les recrutements pour l'année 2026 ;
Vu l'avis de la commission des finances en date du 9 novembre 2026,

Considérant l'intégration de la commune de Vémars au sein du service mutualisé de police municipale de l'agglomération Roissy pays de France, portant ainsi à 19 le nombre de communes engagées dans ce dispositif pour l'année 2026 ;
Considérant que l'extension de ce périmètre d'intervention et l'évaluation des besoins afférents justifient la création de deux postes supplémentaires d'Équivalents Temps Plein (ETP) afin de permettre le recrutement de deux agents de police municipale pour l'année 2026 ;
Considérant que ces agents sont financés à 100 % par les communes et que seules les 19 communes mutualisant effectivement le service seront contributrices à la charge financière induite par ces créations ;
Considérant que la présente consultation revêt un caractère consultatif,

Entendu l'exposé de Monsieur Michel COULANGES, adjoint au maire chargé de la tranquillité publique, de la médiation citoyenne et de la condition animale,

DELIBERE

Article 1er
APPROUVE la création de deux postes supplémentaires afin de satisfaire à l'ensemble des besoins des 19 communes membres du service mutualisé et de permettre le recrutement de deux agents de police municipale pour 2026, étant entendu que seules les communes engagées dans ce dispositif en assureront le financement.
Article 2 :
AUTORISE le Maire à signer cette délibération.
Article 3 :
CHARGE le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision et à sa notification auprès de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France dans le délai imparti.
Article 4 :
Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui est chargé d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur le Comptable des finances publiques de Meaux, à la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et inscrit au recueil des Actes Administratifs.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE

Signature	Signature
Frédéric BOUCHE Maire	**Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA** Secrétaire de séance

MAIRIE de VILLEPARISIS (S.-&-M.)

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261119-26_13434-DE
Date de télétransmission : 19/11/2026
Date de réception préfecture : 19/11/2026